

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N°12-03-20

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ÀUX ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES

Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué

Il est proposé d'attribuer aux associations, les subventions suivantes pour un montant total de **16 300 €**. Les subventions sont consenties, d'une part au titre du fonctionnement des structures socio-éducatives et d'autre part au titre des fêtes et manifestations contribuant à l'animation des quartiers.

Au titre des subventions de fonctionnement :

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **1 540 €** au bénéfice de trois associations, dont deux nouvelles, recensées dans la motion jointe.

Il s'agit d'un soutien apporté par la Ville aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble. Deux nouvelles demandes sont déposées dans ce cadre, celle de l'Association des Amis du Scoutisme Européen et celle de l'Association Jardin Sémétzétou. Cette dernière, créée en 2010 autour d'un projet de jardins partagés aménagés sur un terrain mis à disposition par la Ville à Queuleu, sollicite la Ville pour les ateliers spécifiques qu'elle développe autour du jardinage biologique, de la nutrition, de l'hygiène de vie.

Financement des fêtes et manifestations:

1) Ecolofils :

La cinquième édition des Ecolopuces de la MJC Borny se déroulera le dimanche 29 avril 2012. Des évolutions importantes marqueront cette manifestation puisqu'elle portera désormais le nom « Ecolofils » et s'implantera sur le parc du Grand Domaine. Ces changements indiquent la volonté de la MJC d'une part d'animer ce nouvel espace en permettant aux habitants de se l'approprier, d'autre part d'impliquer de manière plus

importante les associations du quartier et permettre ainsi au public le plus éloigné du tissu associatif de s'en approcher. Ainsi, plus de vingt associations travaillent à la préparation des Ecolofils donnant une véritable dimension collective et un caractère partagé à cette manifestation qui proposera une brocante, des ateliers pédagogiques sur lesquels travailleront les enfants des Accueils Collectifs de Mineurs des différentes associations lors de séances préparatoires, des espaces de débats, ou encore des temps de rencontre.

Le coût total de l'opération s'élève à 22 270 €. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale participe à hauteur de 2 500 €, la Région Lorraine abonde à hauteur de 5000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention totale de **11 960 €** : le projet sera soutenu par la Municipalité au titre de l'animation jeunesse pour 5 500 € mais également de la politique de la ville pour 6 460 €.

2) Fête du Ruisseau :

Les 26 et 27 mai 2012, l'Association Vallières en Fête organisera la neuvième édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières et à cette occasion, une série d'ateliers et d'animations seront proposés à tous les publics du secteur. Concernant ce projet (coût total de 14 435 €), l'association sollicite 500 € auprès du Conseil Régional, prévoit 10 200 € environ de recettes de participation du public et de sponsoring. Il est proposé d'accorder une aide financière de **2 800 €** pour cette action.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT le soutien apporté à l'action socio-éducative et aux initiatives favorisant l'animation des quartiers

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'accorder les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- Association des Scouts et Guides de Metz Queuleu	640 €
- Association des Amis du Scoutisme Européen	300 €
- Association Jardin Sémetzétou	600 €
- MJC Metz Borny	11 960 €
- Vallières en fêtes	2 800 €

La dépense totale s'élève à **16 300 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE